

CAF – élection des membres pour la législature 2010-2014

**Présentation du Conseil des affaires francophones
du district bilingue de Bienne à l'intention
des groupes politiques du Conseil de ville de Bienne
et de l'assemblée communale d'Evilard**



La Maison du bilinguisme, siège du Conseil des affaires francophones et du Forum du bilinguisme, au faubourg du Lac 45. (photo Sabrina Salupo, 2009)

Thèmes présentés

- ***Le CAF en bref***
- ***Rôle du conseil***
- ***Tâches et profil des membres du CAF***
- ***Langue des débats***

Le CAF en bref

Le Conseil des affaires francophones (CAF) est un organe non parlementaire du canton de Berne, qui exerce les compétences attribuées par la loi à la minorité francophone du district bilingue de Bienne. Il a été mis sur pied au cours du printemps 2006. Organe de soutien politique, administratif, économique et culturel à la communauté francophone du district de Bienne, le CAF a un rôle différent et complémentaire à celui du Forum du bilinguisme, qui agit comme médiateur et effectue des travaux de recherche sur le bilinguisme, au niveau local, cantonal et fédéral.

Le CAF se compose de 15 membres, dont 13 élus par le Conseil de ville de Bienne et 2 par l'Assemblée communale d'Evilard, pour une durée de quatre ans. La première élection a eu lieu en mai 2006 (en décembre 2005 pour les deux membres d'Evilard) et la séance constitutive s'est tenue en juin 2006. La prochaine élection, pour la législature 2010-2014, aura lieu le 7 décembre 2009 à Evilard et au printemps 2010 à Bienne (23 avril ou 14 mai 2010), après les élections cantonales. Les statuts du CAF prévoient que 10 de ses membres au moins soient inscrits officiellement comme francophones. Le CAF est l'interlocuteur du Conseil-exécutif et de l'administration. Il est assisté par un secrétariat général qui a son siège à Bienne (dans la Maison du Bilinguisme, au faubourg du Lac 45) et qui est rattaché administrativement à la Chancellerie d'Etat.



Denis Grisel (Forum du Bilinguisme), Béatrice Sermet-Nicolet (CAF), Christine Beerli (Forum du Bilinguisme) et le préfet Philippe Garbani réunis devant la Maison du Bilinguisme en mai 2007.



Béatrice Sermet-Nicolet (présidente) et Marcel Guélat (vice-président) exercent chacun un mandat de deux ans, renouvelable.

(photos Peter Samuel Jaggi, Le Journal du Jura)

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) exerce les compétences et les droits que lui confère la Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophones du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP, RSB 102.1). Les compétences décisionnelles qui lui sont propres concernent le domaine de la coordination scolaire romande et il les exerce conjointement avec le Conseil du Jura bernois. De plus, le CAF exerce ses droits de participation politique tels que décrits aux articles 46 et 47 LStP.

Outre le Plénum (qui réunit tous les membres du CAF en séance), les organes du CAF sont le Bureau, la Section DECOO (Délégation à la coordination scolaire) et la Section des Affaires culturelles (SAC). Les membres du Bureau, y compris le ou la président(e) et le ou la vice-président(e), sont élus pour deux ans (renouvelables). Le CAF dispose en outre d'un secrétariat général. Nommé en 2009, M. David Gaffino exerce la fonction de secrétaire général du CAF à 70%. Mme Sabrina Salupo occupe le poste de secrétaire à 20%.

Rôle du conseil

La mission du CAF à long terme est de promouvoir le bilinguisme dans le district de Bienne et de renforcer la situation de la population francophone en tant que minorité linguistique et culturelle. Ses tâches principales sont les suivantes :

- Emission de préavis et de critères pour les subventions culturelles du district bilingue de Bienne, particulièrement celles qui sont attribuées à la culture francophone, et participation à l'élaboration d'un concept culturel pour la région Bienne-Jura bernois.
- Participation à la vie politique par le biais de consultations cantonales concernant les actes législatifs et les nominations des hauts fonctionnaires de la région biennoise.
- Coordination romande et interjurassienne dans le domaine scolaire.
- Promotion du bilinguisme : renforcement de la situation de la population francophone dans la région.
- Collaboration avec le Conseil du Jura bernois dans tous les domaines selon les besoins exprimés.

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne peut également prendre position sur les affaires particulièrement importantes pour le bilinguisme, et principalement pour la population biennoise francophone, qui lui sont soumises par le Conseil municipal de Bienne ou Evillard ou par le Conseil de ville de Bienne (participation politique).

Tâches et profil des membres du CAF



*H. Stöckli, E. Banzer, P. Berger-Hirschi, A. Bernasconi-Neuhaus, M. Liengme, M. Beck-Kadima, B. Sermet-Nicolet, S. Kubli Steidle, R. Gurtner, P.-Y. Moeschler, P. Calegari, M. Esseiva-Thalmann, M. Guélat, M. Merazzi, F. Simon. Suite à trois départs, L. Gujer-Lanève, D. Nussbaumer et R. Haefeli sont arrivés en cours de législature.
(photo Olivier Gresset, Le Journal du Jura)*

Trois membres du CAF sont proposés par le Conseil municipal de Bienne. Dix candidats sont proposés à l'élection par les groupes parlementaires du Conseil de ville (à Evillard, c'est l'Assemblée communale qui élit les deux membres). Ces candidats peuvent présenter des profils et des compétences variés. Ils peuvent provenir de la société civile ou être eux-mêmes élus au Conseil de ville.

Pour contribuer aux activités du CAF, les candidats devraient être ancrés dans la société civile romande de Bienne et Evilard et avoir un intérêt marqué pour les questions de langue et de formation, pour la culture et les activités culturelles et/ou pour la politique cantonale et les questions liées à la collaboration avec le Jura bernois. Des membres avec des connaissances juridiques sont également les bienvenus. Les principaux dossiers traités par le CAF concernent la formation et les écoles, la culture, la justice et la santé.

Les principales tâches des membres du CAF consistent à :

- faire preuve de la disponibilité nécessaire pour assister aux séances plénières (entre 6 et 7 fois par année). Ces séances ont lieu le mercredi soir à Bienne (et à Evilard une fois par année environ). Une fois par an au moins, le CAF et le Conseil du Jura bernois (CJB) siègent en commun.
- préparer les dossiers traités par le CAF, resté informé y compris par le biais du site internet du CAF (www.caf-bienne.ch); une section intranet réservée aux membres fournit des documents pour les séances ; le secrétariat général informe régulièrement les membres et se tient à leur disposition pour les assister.
- éventuellement faire partie du Bureau ou d'une des sections du CAF, voire assumer le rôle de président ou de vice-président (élection pour une durée déterminée).

Langue des débats

Les séances plénières, les séances du Bureau ou des sections se déroulent exclusivement en français. Tous les documents internes sont rédigés en français. Par conséquent, une très bonne connaissance de la langue française est attendue des membres dont la langue maternelle ne serait pas le français.

Pour plus d'informations

Les activités du Conseil des affaires francophones ont pour bases légales la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (du 13 septembre 2004) et l'Ordonnance sur le statut particulier (du 2 novembre 2005). Elles sont encadrées également par plusieurs règlements, dont le Règlement du Conseil des affaires francophones et le Règlement sur le Conseil des affaires francophones de la Ville de Bienne et de la Commune d'Evilard.

Ces documents peuvent être consultés sur le site internet du CAF, avec de nombreuses autres informations : www.caf-bienne.ch

Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, septembre 2009
Rédaction	David Gaffino, secrétaire général
Mise en page	Sabrina Salupo, secrétaire
Renseignements / commandes	Secrétariat général du CAF, faubourg du Lac 45, case postale 358, 2501 Biel/Bienne Tel. 032 323 28 70, courriel : info.caf@sta.be.ch